



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 06 avril 2024

Date de la convocation : 22 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre le samedi six avril à neuf heures,
Date d'affichage : 22 mars 2024	le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Karine KAUFFMANN, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.
En exercice : 11	<u>Étaient présents :</u>
Présents : 09	Mme KAUFFMANN, Mme GALLOPIN, Mme BITOUN, Mme MOYET, M. JOURDAINNE, M. LAURENT, Mme NADAL, Mme PINÇON, Mme SCHRECK.
Votants : 11	<u>Étaient absents :</u>
	Mme SPRIET (donne pouvoir à Mme BITOUN) M. LACHENAYS (donne pouvoir à Mme GALLOPIN)

Délibération N° 2024-03

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

L'objectif cette année est de présenter un budget similaire à ceux des années précédentes permettant d'assurer l'ensemble des prestations traditionnellement proposées aux seniors et aux personnes dans le besoin. Les différentes animations comme les repas ou les sorties destinées à maintenir le lien social sont ainsi reconduites, ainsi que la dotation allouée à l'aide sociale. Le budget primitif se décompose ainsi :

En dépenses de fonctionnement :

- 1000 € de frais de carburant (pour le transport vers les marchés ou commerces avoisinants et aux goûters du mardi, une nouvelle prestation),
- 800 € pour les prestations de téléassistance pour 15 personnes (624,24 € en 2023 pour 13 personnes). Pour rappel, il n'y a plus aucun bénéficiaire des repas à domicile depuis 3 ans,
- 1 000 € d'alimentation pour les goûters des anciens (400,81 € en 2023) et la galette (474,78€ en 2023).
- 5 500 € pour les barbecues (1 582,52€ en 2023), colis de Noël (289,10 € en 2023) et chocolats de Noël (3 220 € en 2023),
- 4 000 € pour la sortie annuelle + transport à Chantilly (Gerberoy 3 018,60 € en 2023),
- 4 000 € d'aides (2 373,20 € versés en 2023 dont) :
 - 1 080,70 € pour le quotient familial appliqué sur le centre de loisirs SIVM,
 - 1 292,50 € de prise en charge de factures de cantine et étude en faveur d'un enfant,
- 5 600 € inscrits en secours d'urgence (en prévision des crues + aides alimentaires)
- 182 € d'autres charges exceptionnelles,
- 100 € créances en non-valeur.

Mairie de Médan



Compte-tenu du succès des années précédentes, il est proposé cette année d'organiser deux barbecues dans le parc de la mairie, l'un au printemps et l'autre en septembre. C'est en effet un moment de convivialité très apprécié des seniors et des élus participant à l'opération.

En recettes :

En 2024, les recettes sont en baisse de 2 012,74 € compte-tenu de l'excédent reporté de 2023 qui s'élève à 10 096,63 € contre 12 109,37 € en 2022. Cependant, afin de prendre en compte le contexte toujours tendu lié à la hausse des prix de l'énergie et des denrées de première nécessité, il est décidé de reconduire la subvention communale pour le même montant qu'en 2023, à savoir 11 000 €.

Le budget prévisionnel s'élève ainsi à 21 982,63 €. Il permet de maintenir le niveau de prestations des années précédentes et de conserver une enveloppe financière spécifiques aux secours d'urgence et aux aides.

Mme la Présidente donne lecture du projet de budget primitif 2024 du CCAS qui s'équilibre de la manière suivante :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	Pour mémoire B.P. 2023	Propositions B.P. 2024
RECETTES :	24 000,00	21 982,63
70 Produit des services	690,63	686,00
74 Dotations (Subvent° commune)	11 000,00	11 000,00
75 Produits exceptionnels	0	200,00
002 Excédent antérieur reporté	12 109,37	10 096,63
DEPENSES :	24 000,00	21 982,63
011 Charges à caractère génér.	12 300,00	12 700,00
- 60622 Carburant	1 000,00	1 000,00
- 6042 Prestations de service téléas.	800,00	1 000,00
- 60623 Alimentation	1 000,00	1 000,00
- 623 Fêtes & cérémonies	5 500,00	5 500,00
- 624 Transport (sortie des anciens)	1 500,00	1 500,00
- 6288 Autres services	2 500,00	2 500,00
65 Autres charges de gestion	9 700,00	9 282,63
- 6541 Créances en non-valeur	100,00	100,00
- 65133 Secours d'urgence	5 600,00	5 000,00
- 65134 Aides (quotient familial)	4 000,00	4 000,00
- 65888/6718 Autres charges except.	2 000,00	182,63

Délibération :

Le Conseil d'Administration,
Entendu l'exposé du budget primitif 2024,

Mairie de Médan



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2024.

⇒ **SIGNATURE DES FEUILLES DU B.P. 2024**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan le 08 avril 2024

Karine KAUFFMANN
Présidente du CCAS



Rendu exécutoire
Par dépôt en Sous-Préfecture le : 08/04/2024
Et par publication le 08/04/2024

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 72 33 61
Application agréée E.legalite.com
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024